

EB Target Volatility 8

I. Informations sur EB Target Volatility 8

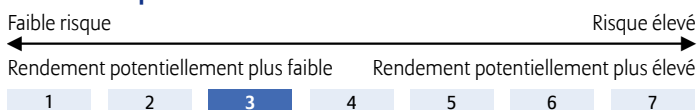
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. en assurances de groupe.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 50** (fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**.

Le fonds investit à des degrés variables sur le marché des actions internationales ainsi que sur le marché des euro-obligations. Dans le cadre d'une approche quantitative, les gestionnaires du fonds réduisent l'exposition aux actions lorsque le marché subit de fortes fluctuations (volatilité élevée) et la relèvent en période de faible volatilité. Globalement, le fonds vise une performance comparable au rendement d'un portefeuille mixte composé à 50% d'actions internationales et à 50% d'euro-obligations à échéance moyenne.

Classe de risque



Période de détention recommandée

3 ans

Date de création

15/12/2015

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

La composante actions du fonds implique des moins-values potentielles. La fluctuation des taux d'intérêt peut également générer des moins-values sur les obligations en cas d'augmentation des taux.

Performance (%)¹

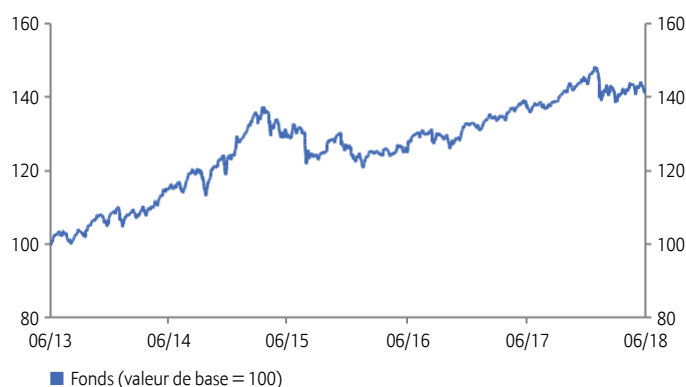
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-1,85	0,90	1,66	-1,85	3,70	-	-	-	-	-	-	-	4,44	9,20	113,33 €

II. Informations sur Allianz Strategy 50 - EUR

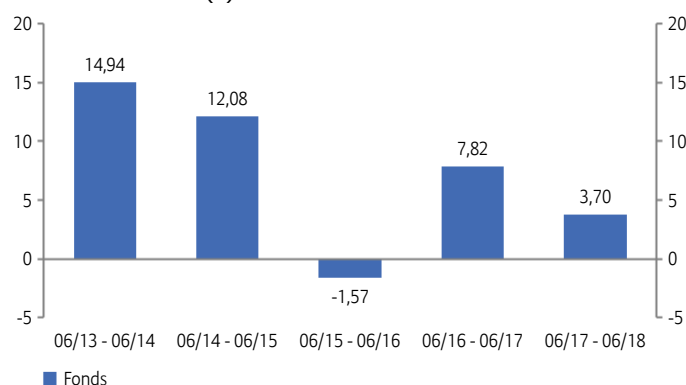
Performance (%)²

	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015
Fonds	10,06	3,25	41,79	7,23	14,98	14,85	2,10

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²



Indicateurs de risque/return*

	3 ans	5 ans
Ratio de Sharpe	0,58	1,19
Volatilité (%)	6,17	6,21

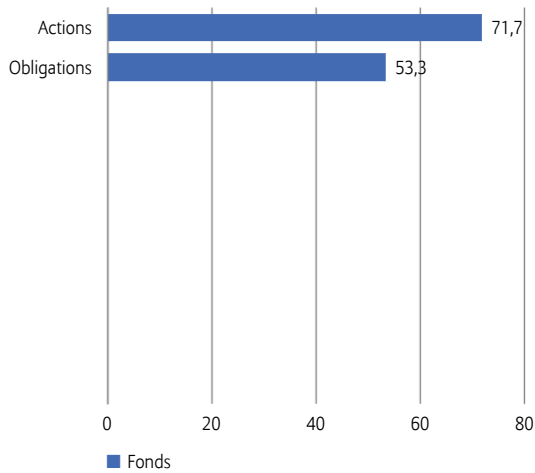
Notation Morningstar™ Allianz Strategy 50 - EUR



Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/05/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

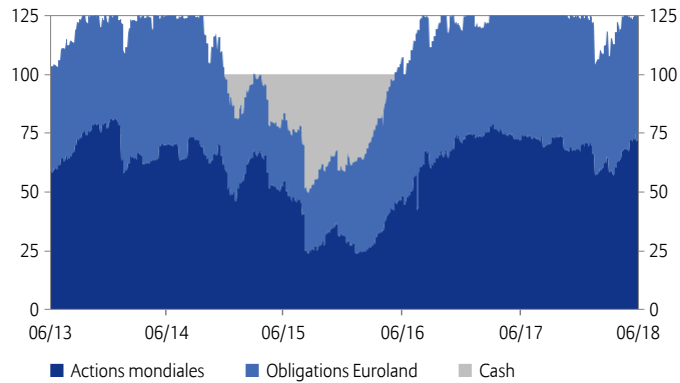
Structure du portefeuille

Exposition aux classes d'actifs qui génèrent de la performance³

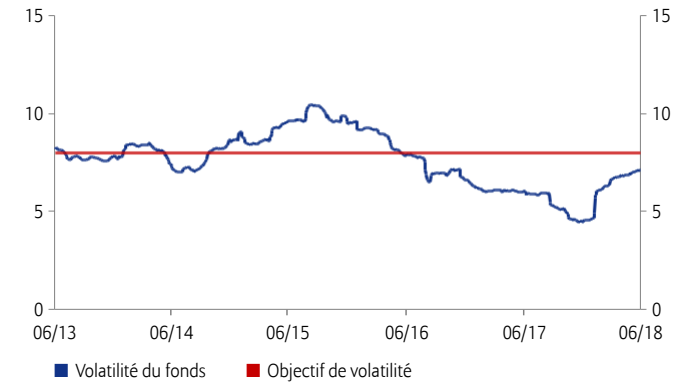


Répartition historique et volatilité du fonds sous-jacent

Allocation pendant la période (%)⁴



Volatilité pendant la période (%)⁵



Opportunités

- + Revenus des taux stables sur les obligations, opportunités de plus-values en cas de baisse des taux d'intérêt.
- + Potentiel de performance important à long terme sur les actions.
- + Large diversification parmi de nombreux titres individuels.

Risques

- Possibilité de pertes en cas de volatilité élevée des actions. La valeur d'inventaire du fonds peut être très volatile.
- Les taux d'intérêt sont susceptibles de varier, la valeur des obligations diminue lorsque les taux augmentent.
- Potentiel limité du rendement de titres individuels.

Informations clés du fonds sous-jacent

Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	14/06/2013 pour le fonds sous-jacent d'EB Target Volatility 8 (share class IT) 1/07/2008 pour le fonds de référence utilisé dans la partie II (share class CT)

**Gestionnaire de fonds**

Cordula Bauss
(depuis le 01/06/2018)

Commentaire du gestionnaire

Le fonds a principalement bénéficié de son exposition au rebond des marchés obligataires. Le mécanisme d'allocation fondé sur le calibrage de la volatilité est resté relativement stable au cours de la période, l'allocation aux actions (72%) étant privilégiée par rapport à l'allocation aux obligations (53%). L'allocation combinée a été maintenue à son niveau maximum de 125%.

Remarques importantes

- Les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23).
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGI, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

³ Pour les dérivés, c'est l'exposition économique qui est prise en compte.

⁴ L'utilisation de l'effet de levier est permise dans le fonds mais est limitée à maximum 125% du fonds.

⁵ Un nouvel élément intervenant dans la gestion du fonds a été ajouté durant le troisième trimestre de 2009. Il s'agit du niveau de volatilité du fonds. Celui-ci a été défini à 8%.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 6A, route de Trèves – L-2633 Senningerberg, Luxembourg – Tél. : +35 2 463 463 - 1. www.allianzgi.com

